



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Résolution

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 136 LGC La résolution, qui s'exprime sous la forme d'une déclaration ou d'un vœu, porte sur un sujet d'actualité ou sur un objet traité par le GC. Elle peut être déposée par un député, une commission ou un groupe politique. Elle n'a pas d'effet contraignant pour son destinataire.

Pour que la résolution soit traitée, il est nécessaire qu'elle soit soutenue par au moins vingt députés. Elle est portée à l'ordre du jour d'une séance plénière et mise en discussion ; elle peut être amendée avant d'être soumise au vote. Jusqu'au vote de la résolution par le GC, l'auteur de celle-ci peut la retirer. Si la résolution est adoptée et qu'elle consiste en un vœu, le CE informe le GC de la suite qui lui a été donnée.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de la résolution

Des tests rapides disponibles partout où cela est possible pour répondre à la demande

Texte déposé

Lors de sa conférence de presse du 28 octobre 2020, le Conseil fédéral a annoncé qu'il serait possible, dès le 2 novembre 2020, d'utiliser, en plus des PCR actuellement employés, les tests rapides antigéniques pour déterminer si une personne est infectée par le Covid. Ces tests permettent de savoir en quelques dizaines de minutes si une personne est positive.

Le projet de modification de l'ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Ordonnance 3 COVID-19) prévoit, à son article 24 al. 1 lit. b), prévoit que ces tests peuvent notamment être effectués dans les pharmacies.

Or, selon les contacts pris avec la Société vaudoise de pharmacie, le Canton de Vaud a décidé de n'intégrer les pharmacies que dans un deuxième temps.

Cette décision est incompréhensible, alors que la pandémie explose et que l'on sait aujourd'hui que c'est par le triptyque « Tester – Tracer – Isoler » que nous pourrions ensemble lutter efficacement contre l'explosion des cas.

La Suisse, et à fortiori le Canton de Vaud, en comparaison internationale, ne teste pas assez. Les centres de dépistage sont aujourd'hui débordés, impliquant pour les personnes concernées parfois plusieurs heures d'attente avant d'attendre un à trois jours pour obtenir les résultats. Tout cela ne contribue pas à une gestion efficace de la lutte contre la pandémie.

Les tests rapides complètent la stratégie de dépistage actuelle (PCR) afin de réaliser plus de tests et d'obtenir les résultats plus vite. Une généralisation des tests rapides contribuera à endiguer la pandémie. Son déploiement aura des effets préventifs. Les cas positifs pourront en effet être rapidement identifiés et traités. Ce qui contribuera à éviter que le personnel dans des domaines comme la santé, l'éducation ou la sécurité soit inutilement exposé à des risques.

Les pharmaciens, par l'intermédiaire de la Société vaudoise de pharmacie, se disent prêts à assumer cette tâche, et ce dans l'intérêt de tous. Ils ont, depuis le mois d'avril, proposé plusieurs fois leur aide pour le processus de tests, sans réponse positive du Canton. Dans leurs activités actuelles, ils ont déjà mis en place de nombreuses procédures, par exemple en matière de vaccination, qui soulagent notamment les cabinets médicaux. Leurs compétences peuvent être des ressources complémentaires indispensables pour répondre à la nécessité de tester plus.

Le Canton de Fribourg a, par exemple, déjà communiqué que les pharmaciens fribourgeois, habilités par la Direction de la santé et des affaires sociales du canton, seraient formés dès le 9 novembre pour pouvoir, dès mi-novembre, tester en pharmacie.

Il n'est plus l'heure d'attendre et de mettre des chicanes administratives à ceux qui peuvent contribuer à cette lutte.

Fort de ce constat, le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat d'autoriser le plus rapidement possible les pharmaciens vaudois à effectuer des tests rapides antigéniques.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Florence Bettschart-Narbel

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s)

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch